



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-0059120-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOU à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 18 - Projet Contrat Local de Santé 2020-2024

Délibération n° 2019/005912

Projet Contrat Local de Santé 2020-2024

Rapporteur : M. l'Adjoint DEVESA

	Date	Avis
Commission n° 2	22/11/2019	Favorable unanime

Considérant :

La décision de prorogation du Contrat Local de Santé jusqu'au 31 décembre 2019, dans la perspective d'une signature en décembre 2019, pour couvrir la période 2020-2024 ;

Les travaux conduits sur le 1^{er} semestre 2018 pour développer le volet « santé-environnement », expérimenter de nouveaux dispositifs, dans une volonté continue de répondre aux besoins en santé de la population de Besançon ;

Les nouvelles modalités de Contrat Local de Santé promues par l'ARS, à savoir : un contrat d'une durée de 5 ans, comportant 10 à 15 actions, qui se veut dynamique permettant d'inclure de nouvelles actions innovantes en remplacement de celles abouties, se déployant à l'échelle d'un EPCI et signé avec davantage de partenaires investis (Département du Doubs, Education Nationale, CPAM, etc) ;

Le diagnostic territorial de santé réalisé conjointement depuis fin 2018 par l'ARS et la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon, et notamment les réponses des élus, des professionnels sanitaires et médico-sociaux et celles des habitants du territoire de GBM aux questionnaires, ayant alimenté la partie qualitative de ce diagnostic ;

Les défis émergents auxquels doivent faire face les collectivités, et notamment en matière de santé-environnement (nuisances sonores, pollutions de l'air, qualité des eaux et des sols, etc) ;

Les multiples origines à ces problématiques de santé publique et leur étroite intrication et liens réciproques avec des domaines de compétences municipales (contrat de ville, environnement, tranquillité publique, urbanisme, sport, gestion des déchets, etc) ;

L'absence de frontière géographique à la pollution de l'air, des eaux, et aux nuisances sonores ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Le déploiement du Contrat Local de Santé 2020-2024 à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole est encouragé.

Article 2 : Le compte-rendu du Diagnostic territorial de santé réalisé conjointement par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon, sur le territoire de Grand Besançon Métropole, entre septembre 2018 et juin 2019, est validé.

Article 3 : Les dispositions du Contrat Local de Santé 2020-2024 à signer par Besançon avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, décrites dans un « contrat-socle » présenté et soumis en amont à l'approbation du Conseil Municipal, du CCAS de Besançon et du Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole, sont approuvées.

Article 4 : Le Contrat Local de Santé GBM 2020-2024 comprendra 4 axes, précisés en 16 objectifs prioritaires pour 16 fiches actions, trouvant leur opérationnalité dès janvier 2020 dans 33 actions (auxquelles s'ajoutent les 19 actions portées actuellement par l'Atelier Santé Ville). L'ensemble est présenté dans un tableau de synthèse Axes, Objectifs et Actions.

Article 5 : Le Contrat Local de Santé GBM 2020-2024 comprendra en plus une fiche « Fonctions support du CLS », relative à « la création et au co-financement d'un poste à temps plein de coordinateur CLS », dont les missions sont « d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CLS ».

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'engagement de la Ville de Besançon dans la démarche de Contrat Local de santé 2020-2024, telle que décrite ci-dessus ;
- de valider le compte-rendu du Diagnostic territorial de santé réalisé conjointement par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et la Direction Hygiène-Santé de la Ville de Besançon, sur le territoire de Grand-Besançon Métropole, entre septembre 2018 et juin 2019 (annexe 1),
- de valider le projet de Contrat Local de santé 2020-2024 co-rédigé et à signer avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté et comprenant trois documents :
 - ▣ le Contrat socle (annexe 2),
 - ▣ le Tableau de synthèse Axes, Objectifs et Actions (annexe 3),
 - ▣ les Fiches actions 1 à 17 (annexe 4),
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre et tout acte y afférent.

M. VAN HELLE, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1